

BASSIS RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2024 RELATIF AU DISPOSITIF DE FINANCEMENT 2025 DES MESURES D'ENTRETIEN PRÉIODIQUE ET D'ADAPTATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE SISES SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE DE BASSINS

La Municipalité a invité la Cofin, le samedi 9 novembre 2024, afin de présenter les préavis N° 11/2024

Membres présents de la commission : François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, Nathalie Guignard-Pidoux et Carine Gex

Historique:

Ce chemin fût créé en 1980 pour desservir le chalet du Planey, avant l'accès s'effectuait à pied depuis le Crot ou en tracteur depuis la Perroude de Le Vaud ; il sert aussi à l'exploitation d'une partie du massif forestier du Peney.

Financement:

Le coût est de CHF 120'000.-. Le financement sera de CHF 84'000.- par des subventions cantonales et fédérales. Le solde de CHF 36'000 sera pris sur le Fonds de la forêt multifonctionnelle. Si le montant pris par objet est supérieur à CHF 30'000 la demande doit être effectuée au Conseil Communal selon l'article 3b de ce règlement.

Utilité:

Ces travaux d'entretien sont utiles pour la pérennité de notre patrimoine et rentrent dans la continuité du programme de réfection des routes forestières et chemins sylvo-pastoraux.

La Cofin s'est réunie le lundi 18 novembre avec le quorum ; elle se prononce, au vu des arguments décrits ci-dessous, en faveur de cet investissement et donc recommande d'accepter le préavis N° 11/24

Conclusions:

Vu le préavis municipal N° 11/24 relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 11/24 relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins et :

- D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 120'000 aux charges sur le compte 82000.3145.01 entretien des routes forestières (projet subventionné),
- 2. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 84'000 aux revenus sur le compte 82000.4631.00, subventions cantonales,
- 3. D'utiliser le compte bancaire 9102.02 « BCV compte fonds forestier » à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
- 4. De prélever le montant de CHF 36'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan No 9281.2 Fonds « arbres-habitats multifonctionnel »

Fait à Bassins, le 25novembre 2024

Rémy Damond

Carina Huguenin

Manfred Elmer

François Martignier Rapporteur Stéphane Martin

Gian-Reto Gotsch

Claudia Witte